



Listen to this article

QUESTIONS ET REPONSES.

LES SACRIFICATEURS D'ISRAEL, LEUR MORT TYPIQUE.

QUESTION Veuillez expliquer, s'il vous plaît, Hébreux 9 27 : « *Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement* ».

REPONSE : Ce texte est, semble-t-il, mieux expliqué dans les ETUDES DES ECRITURES que je ne pourrai le faire ici par manque de temps. Il est difficile d'expliquer un sujet pareil en trois ou cinq minutes, en raison du fait que toute la pensée qu'il renferme a pénétré sens dessus-dessous dans l'esprit des gens. Tous croient que ce texte se rapporte au moment où les gens meurent. L'Apôtre Paul, par cette déclaration faite dans l'épître aux Hébreux, donne un enseignement sur un type et son antitype. Il compare l'oeuvre accomplie chaque année par les sacrificateurs juifs avec l'oeuvre de Christ, et relate comment ces sacrificateurs terrestres entraient dans le Lieu Saint et ensuite dans le Lieu Très-Saint. Le sacrificateur prenait avec lui le sang d'un taureau, puis d'un bouc. Il entra dans le Lieu Saint et, après que la fumée de l'encens eut traversé le second voile et couvert le Propitiatoire, il entra dans le Lieu Très-Saint représentant le ciel même.

Dans l'antitype, notre Seigneur Jésus s'offrit Lui-même comme taureau. Le taureau représentait Jésus en tant qu'homme. Le bouc représentait la nature humaine de l'Eglise. En Sa qualité de Souverain Sacrificateur, Jésus tua le taureau ; lors de Son baptême, Il offrit le sacrifice de Sa nature humaine. Le sacrificateur typique se remplissait les deux mains d'encens qu'il faisait tomber petit à petit sur le feu brûlant sur l'autel des parfums ; cela représentait les trois années et demie du ministère de notre Seigneur. Ce tableau de l'encens tombant dans le feu représentait les magnifiques attributs manifestés par Jésus au contact des épreuves de la vie. En chaque circonstance, Sa fidélité exhala un doux parfum.

Lorsque Satan vint Le tenter, la fidélité du Seigneur fut pour Dieu une offrande d'agréable

odeur. Lorsqu'il Lui fut suggéré de ne pas sacrifier ce qu'Il avait accepté de sacrifier, le Seigneur repoussa la tentation avec laquelle Il ne voulait rien avoir à faire. « *Ne boirai-je pas la coupe que mon Père m'a donnée à boire ?* » Ces paroles exprimaient la disposition constante de Son coeur. Avant qu'Il eût terminé Sa course au Calvaire, un doux parfum Le précéda, montant jusqu'à Dieu. Sa mort sur la croix fut dans l'antitype la dernière miette d'encens tombée dans le feu. Ensuite, notre Souverain Sacrificateur passa sous le voile, dans la mort. Il fut sous le voile pendant des parties de trois journées, et se releva de l'autre côté du voile le troisième jour. Ce fut la résurrection de Jésus. Il se releva du côté spirituel du voile, comme Etre spirituel. Ensuite, quarante jours plus tard, Il fit aspersion, sur le Propitiatoire placé dans le Lieu Très-Saint, dans le ciel, du sang de la Réconciliation, en faveur de l'Eglise.

L'Apôtre s'efforce ici de faire comprendre à l'Eglise que le souverain sacrificateur juif accomplissait en type quelque chose de ce genre. Le souverain sacrificateur juif entra dans le Lieu Très-Saint du Tabernacle, non sans sang. Ce sang, dans tous les cas, représentait le sang du souverain sacrificateur, sa vie. Chaque souverain sacrificateur, quand il passait sous le voile, le Jour de Réconciliation, se trouvait en danger de mort. S'il ne s'était pas parfaitement conformé aux exigences divines, il serait mort au moment où il se serait engagé sous ce voile, sous ce rideau. Pareillement, la mort aurait été le lot de Jésus s'Il n'avait pas parfaitement accompli la volonté du Père.

L'Apôtre déclare ensuite : « Il est réservé aux hommes [aux hommes-sacrificateurs, saisissez cette pensée] de mourir une seule fois [typiquement, en passant sous le voile], après quoi vient le jugement », la décision. La mort des sacrificateurs était typifiée par le sacrifice du taureau et par le transport de son sang sous le voile. Si le sacrificateur n'avait pas accompli parfaitement son service, il mourait. Le taureau représentait le sacrificateur. Après qu'il l'eut sacrifié, le sacrificateur passait avec le sang de ce taureau sous le second voile. « Après la mort, le jugement ». Aucune allusion n'est faite ici au genre humain, mais simplement aux sacrificateurs qui offraient leur sacrifice. Jésus mourut, Il passa sous le second voile et fut ressuscité le troisième jour. Après que le souverain sacrificateur, dans le type, eut accompli son offrande et qu'il fut passé au-delà du second voile et eut fait aspersion du sang sur le Propitiatoire, il sortait et bénissait le peuple.

Notre Seigneur Jésus, le grand Souverain Sacrificateur, n'est pas encore sorti pour bénir le peuple. L'antitype est ici quelque chose de très grand. Jésus passa sous le voile et entra

dans le céleste Lieu Saint , voici plus de dix-neuf siècles. Il n'est pas encore apparu pour bénir le peuple. Mais Il « apparaîtra sans péché [non plus comme sacrifice pour les péchés] une seconde fois, à ceux qui l'attendent pour leur salut». C'est la meilleure explication que je puis donner sur cette question en un temps aussi limité

W. T. 5730 - C.T.R. 1915

LE SACRIFICE POUR LE PECHE ACCOMPLI PAR LE SOUVERAIN SACRIFICATEUR.

QUESTION : Pour quels péchés souffre l'Eglise ?

REPONSE : Les membres de l'Eglise souffrent pour les péchés de la chair dont ils ne se sont pas proprement repentis ni corrigés. L'Apôtre déclare que si nous nous jugions nous-mêmes, si nous nous punissions nous-mêmes, si nous nous corrigeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés par le Seigneur. Si nous étions vigilants sur ce point, nous n'aurions pas à être châtiés par le Seigneur. Lorsque le Seigneur trouve nécessaire de s'occuper de nous, c'est afin que nous ne soyons pas jugés avec le monde.

Le monde entier est frappé par une condamnation. Dieu est en train de choisir certains qui seront justifiés en vue de la vie éternelle sur le plan spirituel. Si nous sommes fidèles, le Seigneur ne trouvera nul besoin de nous punir, mais plutôt de nous encourager et de nous aider. Cela ne signifie pas que les épreuves et les difficultés nous seront épargnées ; cela signifie que si nous nous châtions nous-mêmes, nous ne serons pas punis par le Seigneur pour nos péchés, pour les faiblesses de notre chair que nous aurions pu éviter et pour lesquelles nous sommes responsables dans une certaine mesure.

Nous ne devons pas supposer qu'une nouvelle créature péchera volontairement. Si elle péchait volontairement, elle ne serait plus une nouvelle créature. Elle aurait rebroussé chemin, à la manière d'une truie lavée qui retourne se vautrer dans le borbier. Les péchés pour lesquels une nouvelle créature souffre sont les péchés de la chair qu'elle aurait pu éviter et dont elle ne s'est pas amendée. Ces souffrances doivent lui donner une appréciation plus aiguë de ses devoirs elles doivent l'instruire pour son bien.

Mais il se peut que telle n'ait pas été la pensée de celui qui a posé la question. Celui-ci a peut-être voulu dire : « Qu'est-ce que l'Eglise a à faire avec le sacrifice pour les péchés ? » L'Eglise, en tant qu'Eglise, n'a rien à faire avec le sacrifice pour les péchés. En cette

matière, la responsabilité incombe au Seigneur Jésus. Dans le type, ce n'étaient pas les sous-sacrificateurs qui offraient les sacrifices, mais le souverain sacrificateur. Pareillement, le Seigneur Jésus s'offrit Lui-même et Il nous offre, comme membres de Son Corps ; mais Il n'agit pas en ceci contrairement à notre volonté. Notre désir est qu'Il nous offre comme parties de Lui-même, pour que nous puissions participer aux souffrances de Christ et à la gloire dont elles seront suivies (1 Pierre 1 : 11). C'est Son mérite seul qui confère une vertu à notre sacrifice.

En conséquence, l'entière responsabilité sur ce point repose entre les mains de notre Seigneur, le grand Souverain Sacrificateur. En tant que Ses membres, nous avons part avec Lui au sacrifice pour les péchés du monde. Nous participons à des souffrances qui sont comptées comme Ses souffrances. Vous et moi, nous ne saurions par nos souffrances expier des péchés, ni les notres ni ceux des autres. Toute cette affaire est entre les mains du Seigneur.

W. T. 5729 - C.T.R. 1915